



**Compte rendu de la séance  
du conseil municipal du 22 février 2018**

Le jeudi 22 février 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire. La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 17 février 2018 et affichée.

**Membres élus : 23**

**En fonction : 23**

**Présents : 13**

**Membres présents :**

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1<sup>ère</sup> adjointe ; M. Emile PERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint ; M. Claude DONVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

**Membres absents excusés:**

Mme Maryse HUCHET, 3<sup>ème</sup> adjointe ; Mme Laurence GERMAIN, 5<sup>ème</sup> adjointe ; M. Michel GIEUX ; M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Monsieur Claude DONVAL a été élu secrétaire de séance.

❖ **Finances**

▪ **Budget principal, budgets annexes assainissement et zones d'activités : Adoption des comptes de gestion**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments des comptes de gestion établis par le receveur pour l'année 2017 concernant le budget principal de la commune et les budgets annexes assainissement et zone d'activités, adopte sans réserve ces documents.

▪ **Budget principal - Approbation du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal de la commune qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.756.548,70	2.186.063,15	1.029.110,10	908.051,90
+ 429.514,45		- 121.058,20	
		Résultat reporté - 194.179,80	
Résultat cumulé + 429.514,45		Résultat cumulé - 315.238,00	
+ 114.276,45			

Il est précisé, qu'en section d'investissement, en dépenses, les restes à réaliser s'élèvent à 1.008.200,00 €, les restes engagés à 33.100,00 € ; en recettes, les restes à réaliser s'élèvent à : 361.760,00 €.

▪ **Budget annexe assainissement - Approbation du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe de l'assainissement qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
39.575,66	50.236,94	38.976,62	36.005,04
+10.661,28		- 2.971,58	
Résultat reporté +223.013,76		Résultat reporté + 62.927,00	
Résultat cumulé +233.675,04		Résultat cumulé + 59.955,42	
+ 293.630,46			

Il est précisé, qu'en section d'investissement, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 44.500,00 €

▪ **Budget annexe zone d'activités - Approbation du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe de la zone d'activités qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
24.202,88	137.162,02	148.459,86	137.775,58
+ 112.959,14		- 10.684,28	
		Résultat reporté (001)	
		-243.419,30	
Résultat cumulé		Résultat cumulé	
+ 112.959,14		- 254.103,58	
Déficit de - 141.144,44			

Il est précisé, qu'en section d'investissement, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent: 1.800,00 €

❖ **Travaux et projets en cours**

▪ **Réaménagement des locaux de la mairie**

Le maire indique à l'assemblée que 2 avenants ont été pris : l'un concerne le lot 5 « Rejointoiement » pour la mise en oeuvre d'un enduit sur le soubassement de la salle des mariages (Montant : + 2.887,5 € HT); l'autre concerne le lot 7 « Couverture » pour le remplacement d'un solin (Montant : +480,00 € HT). Les travaux de reprise en sous œuvre sont en cours, les vitraux ont été déposés, les travaux de terrassement devraient débiter mi-mars.

▪ **Sanitaires publics**

Le maire indique que la nouvelle proposition pour l'installation sur la toiture de panneaux solaires noirs encastrés ayant été refusée, par le service des bâtiments de France, c'est en façade qu'ils seront finalement mis en place.

Le maire ajoute que deux avenants ont été pris, l'un au lot 3 « Couverture » d'un montant de +280,00€ HT, l'autre au lot 8 « Carrelage » d'un montant de + 150,00 € HT.

▪ **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

L'inventaire du bâti susceptible de changer de destination a été mis à la disposition du public pour consultation du 5 au 16 février 2018, 3 observations ont été notées sur le registre ; la permanence du samedi 17 février 2018 a accueilli une demi-douzaine de personnes.

Avec un certain retard, la chambre d'agriculture missionnée pour réaliser le diagnostic agricole devrait effectuer la restitution de cette étude prochainement.

▪ **Centre de Loisirs pour les prés - ados**

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la création d'un centre de loisirs destiné aux 9 à 14 ans. Cet accueil de loisirs sera ouvert à la salle des sports à des périodes pré définies : en journée complète ou en demi-journée, il sera accessible sur inscription préalable et encadré par 2 agents communaux qualifiés. La tarification appliquée sera celle mise en place au centre de loisirs les Zizous.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document permettant l'ouverture de cette structure, dans la cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement, aux vacances de printemps 2018 et invite le maire à solliciter de la Caisse d'Allocations familiales les prestations de service ALSH et CEJ.

❖ **Personnel communal - Modification du tableau des effectifs**

Afin de pouvoir nommer un agent qui a réussi l'examen professionnel et dont le dossier a été validé par la commission administrative paritaire dans le cadre de la promotion interne, le conseil municipal décide de transformer au 01.03.2018 l'emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> cl à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du nouvel accueil de loisirs, le conseil municipal décide de créer, au 01.03.2018, un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire annualisée de

24/35° puis de fixer, au 01.04.2018, à 24,62/35° la durée du poste d'adjoint technique de 18,46/35° et à 8,20/35 celle du poste d'adjoint d'animation de 5/35°

Par ailleurs compte tenu de leur ancienneté et suite à la suppression des quotas, 8 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, le conseil municipal décide de modifier au 01.04.2018

- le poste d'adjoint administratif de 35/35° en un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> cl de 35/35°;
- les 4 postes d'adjoint technique de 35/35° en 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> cl de 35/35°;
- le poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire annualisée de 33,95/35° en poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> cl d'une durée hebdomadaire annualisée de 33,95/35° ;
- le poste d'adjoint technique de 31,45/35° en un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> cl de 31,45/35°;
- le poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire annualisée de 22,79/35° en un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> cl de 22,79/35°

#### ❖ Sécurité centre bourg

Le diagnostic Sécurité Routière réalisé par les services du Département et les propositions d'aménagement ont été présentés aux élus le 1<sup>er</sup> février dernier. Le Département a décidé :

Hors agglomération :

- à Bon Secours, la réalisation d'un marquage axial et d'arrêts de cars hors chaussée,
- à Villanfray, d'abaisser la vitesse réglementaire à 70 Km/h
- au Bas du bois, d'autoriser le busage pour permettre la réalisation d'un cheminement piétonnier

En limite d'agglomération : le déplacement des panneaux d'entrée pour réduire la vitesse

En agglomération :

- la réalisation de purges localisées sur la RD 794,
- la rénovation de la signalisation directionnelle
- rue Joseph Aubert : la reprise du remblai - la réfection du trottoir et le remplacement des glissières

Le conseil municipal décide l'inscription au BP 2018 de crédits d'un part pour l'acquisition de radars pédagogiques et d'autre part pour la réalisation d'une l'étude et des travaux pour la création d'un plateau surélevé en entrée du lotissement « les Eglantines ».

#### ❖ Communauté d'Agglomération

Le maire rappelle à l'assemblée que le 7 septembre 2017, elle a délibéré pour acter le transfert automatique à Vitré Communauté des compétences obligatoires et approuver l'ajout de 4 compétences optionnelles.

Depuis le mois de juillet, l'IAV a travaillé avec les 3 Préfectures (Loire Atlantique, Morbihan et Ille-et-Vilaine) qui couvrent son territoire ainsi que les EPCI, potentiels futurs adhérents, afin d'élaborer des statuts pour la transformation de l'IAV en syndicat mixte ouvert, dénommé désormais « EPTB Vilaine », EPTB signifiant Etablissement Public Territorial de Bassin.

Afin de permettre aux EPCI d'adhérer à cette structure porteuse du SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et intervenant principalement dans le domaine de la prévention des inondations, les 3 Préfectures ont souhaité que les EPCI ajoutent dans leurs statuts, de manière homogène, les termes suivants :

- Animation et portage du SAGE et participations aux missions d'un EPTB,
- Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cet ajout

#### ❖ Affaires diverses

- Le maire présente à l'assemblée le bilan de l'activité exercée par le service commun Application du Droit des Sols, pour le compte de la commune ;
- Le maire communique à l'assemblée les données relatives à l'utilisation de la borne Béa installée par le SDE 35 rue du château;
- Prochain Conseil Municipal : **le jeudi 29 mars 2018 à 20h30.**